

## COMPTE RENDU DE LA COMMISSION URBANISME CADRE DE VIE

Du mardi 21 juillet 2020 à 20h00 en mairie de Remollon

Présents :

- Elisabeth CLAUZIER
- Bertrand BAULET
- Marie-Line BALTZ
- Marie-Josée ACHARD
- Yves CHIARAMELLA
- Nathalie AUDIER
- Vincent BARNEOUD

Excusé :

- Jérémy CONVERS

### Ordre du jour

- Etude du projet de règlement de stationnement ;
- Détermination du nombre de plans du village à afficher dans le village (localisation) ;
- Point sur la situation des travaux en cours ;
- Etude et priorisation des projets en cours.

#### **1/Etude du projet de règlement de stationnement**

Malgré l'augmentation du nombre de places de parking au centre de la bourgade (18 places disponibles sur le parking du musée), la commune est de plus en plus confrontée à des incivilités, en particulier dans le domaine du stationnement.

Aussi, pour améliorer les conditions de vie et de stationnement, il a été décidé de :

- poursuivre l'effort d'aménagement du nombre de places de parking ;
- rédiger le présent règlement relatif au stationnement des véhicules au sein de la commune ;
- assermenter et former un agent de police territoriale habilité à établir des amendes et des mises en fourrière en coordination avec la gendarmerie.

Il existe actuellement 12 parkings publics et 124 places sont déjà disponibles (pour seulement 450 habitants).

Prévoir une signalétique pour le nouveau parking du musée afin de le faire connaître davantage. Il conviendrait également d'installer un miroir de trafic à sa sortie pour faciliter le départ en direction de la RD900B.

Concernant le lotissement des Demoiselles Coiffées, il est envisagé d'interdire le stationnement sur les trottoirs car il y a beaucoup trop de voitures qui gênent la visibilité et

engagent la sécurité en particulier aux abords des carrefours alors qu'elles doivent être stationnées dans les propriétés individuelles.

En bout de lotissement l'aire de retournement est interdite au stationnement, un panneau sera installé pour le signifier. Une étude sera conduite pour déterminer s'il est possible de rogner la butte à l'extrémité de l'aire de retournement afin d'aménager des places de stationnement temporaire pour les invités. De même il est envisagé de créer quelques places de stationnement sur l'espace vert situé au carrefour de la route des Demoiselles Coiffées et du chemin de Lochette, à proximité des bennes de collecte des déchets.

[Pour se repérer, il est possible de consulter le plan de Remollon en cliquant sur le lien.](#)

Il est également envisagé l'installation de ralentisseurs pour limiter la vitesse de certains automobilistes peu attentifs à la sécurité des riverains.

Même constat dans la Bourgade où le stationnement des voitures est interdit dans les rues et espaces verts pour garantir la libre circulation des riverains et des véhicules de sécurité (pompiers, ambulances, etc.).

Une zone bleue active de 8h à 17h est à l'étude. Elle concernera les parkings des places Claude Giraud (Poste, maison du Vigneron) et de la Menuiserie (CCAS, bibliothèque).

Pour les camping-cars, seul le haut du parking du Centre Socioculturel est actuellement autorisé au stationnement. Une solution mieux adaptée est à l'étude.

Pour être efficaces, ces mesures nécessiteront la formation et l'assermentation d'un agent de police territoriale. Il est donc envisagé d'embaucher un personnel 2 heures par semaine consacrées à cette tâche. Il sera également chargé de faire procéder à l'enlèvement des véhicules ventouses (en liaison avec la gendarmerie).

Il convient de prévoir l'achat du matériel nécessaire à l'exercice de cette fonction et de budgétiser la rémunération attachée à ce service en 2021.

Les Remollonais seront informés par courrier de la mise en application de ces mesures dont l'entrée en vigueur est prévue en janvier 2021. Le règlement relatif au stationnement devra auparavant être validé par le conseil municipal. Une période de tolérance sera accordée avant la mise en application des éventuelles sanctions.

Pour améliorer le stationnement des visiteurs du musée, il sera demandé au gérant du restaurant « les 3 Alpes » d'adresser un courrier à la mairie pour préciser le nombre de places qu'il accepterait de mettre à la disposition des visiteurs sur le parking privé du restaurant (car de tourisme éventuellement).

## **2/ Détermination du nombre de plans du village à afficher dans l'espace public.**

4 plans du village sur support papier seront tirés et installés : 1 à la mairie, 1 place Claude Giraud, 1 place de l'Hermitane et 1 à Super U si la direction du magasin l'autorise.

### **3/ Point sur la situation des travaux en cours**

- **ÉCOLES** : les travaux se terminent et la réception du chantier est fixée au 27 juillet. Un devis de 6 135€ a été réceptionné concernant le revêtement du sol de l'espace jeux. Il faut en demander un autre car celui-ci paraît très coûteux. Il faudra prévoir cette dépense au budget 2021.
- **CITY STADE** : Il reste à faire la peinture du sol et le traçage des lignes. Réception du chantier probable fin juillet ou début août.
- **CENTRALE PHOTOVOLTAIQUE** : un accord a été trouvé avec RTM pour l'arrivée du torrent. Le dernier problème à résoudre est celui de la relocalisation, sur des terrains appartenant à Théus, d'espèces de papillons à protéger. Une rencontre entre les deux conseils municipaux est prévue début août pour trouver une solution amiable.

### **4/ Etude et priorisation des projets en cours**

Le projet de lettre de relance de la déviation adressée au président du conseil Départemental des Hautes Alpes sera dans un premier temps transmis aux conseillers départementaux de notre canton (Chorges) pour avis et conseil. Ce courrier très important pour la commune doit être transmis rapidement si l'on souhaite que le projet de déviation puisse être intégré au contrat de plan de la région PACA actuellement à l'étude.

- Nathalie, Marie-Line et Marie-Josée se chargent d'élaborer le projet d'aménagement de la place de l'HERMITANE et prévoient une réunion de concertation mi-août.
- Yves et Nathalie s'occupent de proposer un aménagement des parkings du CCAS et de la place Claude Giraud.
- Yves se charge de proposer une remise à niveau et amélioration de la signalisation.